



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Compte rendu de la CAPD du 18 mai 2010

Etat des demandes de travail à temps partiel :

L'IA a communiqué un tableau présentant l'état des demandes. Ce tableau, purement quantitatif ne donne que peu d'informations aux représentants des personnels. A la demande de FO, l'IA précise qu'il s'agit bien d'un recensement des demandes initiales, et ne tient donc pas compte des éventuelles demandes de modification de quotité. Par ailleurs, le SNUDI FO demande aussi que les demandes de travail à temps partiel sur une quotité 80% soient traitées conformément à la réglementation.

Enfin, le SNUDI FO revendique que les demandes des collègues présentant des problèmes médicaux et/ou sociaux graves soient d'ores et déjà acceptées. L'IA indique qu'il n'est pas, sur le principe, opposé à cette demande, mais qu'il faut voir qu'elles en seraient les implications au regard de l'ensemble de la procédure et des opérations du mouvement.

Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude

26 candidats, tous retenus. Demande hors délai. Il reste environ 150 instituteurs dans le département.

Hors classe

Le département disposait de 47 possibilités d'inscription à la hors classe. Compte tenu des départs en retraite connus le jour de la commission, l'IA descend au rang 59 du tableau d'avancement. Il ne procède à aucun retrait du tableau.

Le SNUDI FO revendique une véritable revalorisation et demande donc la suppression de la hors classe et la création d'un 12^{ème} échelon avec indice terminal de la hors classe auquel puisse accéder l'ensemble des professeurs des écoles. Ceci suppose l'avancement le plus rapide pour tous.

Etude des demandes d'exeat pour Mayotte

Il s'agit des demandes des personnels non spécialisés. Mayotte propose 60 postes. On ne connaît pas les critères d'acceptation par Mayotte. Les réponses parviendront en métropole courant juin.

L'IA précise que le retour dans le département d'origine n'est pas garanti.

Questions diverses

Le SNUDI FO avait adressé à l'IA un courrier lui demandant de mettre à l'ordre du jour les 7 points suivants :

- Demande d'une collègue de versement de la prime de 400 euros pour les évas CE1/CM2 : au-delà de cette situation particulière, il apparaît qu'il reste quelques situations litigieuses qui n'ont pas été réglées. L'IA considère que la prime ne peut être versée que si l'ensemble des opérations a été effectué par les enseignants. En l'occurrence, le litige porte sur la saisie informatique des résultats qui n'aurait pas été faite ; Le SNUDI FO va étudier avec les collègues concernés les possibilités de recours au TA.
- Remboursement des frais de déplacement : le SNUDI FO conteste la légalité de la décision de l'IA de ne plus rembourser les frais de déplacement pour les animations pédagogiques, arguant du fait qu'il n'en a pas l'obligation réglementaire, mais seulement la possibilité. Le SNUDI FO a rappelé que cette possibilité s'applique en réalité à l'agent : s'il remplit les conditions, l'agent peut demander à être remboursé. L'IA a été obligé de reconnaître que la jurisprudence en la matière n'est pas constante, et que notre interprétation a parfois été retenue par des tribunaux administratifs. Le SNUDI FO exige donc le rétablissement des remboursements des frais de déplacement, que les formulaires d'état de frais soient adressés aux personnels en même temps que leur convocation, obligatoire, valant ordre de mission.
- Paiement des aides sociales : du fait de problèmes informatiques, les aides sociales exceptionnelles accordées à certains collègues en difficulté n'avaient pas été versées. Le SNUDI FO était intervenu auprès de l'IA qui nous avait répondu que c'était la trésorerie générale qui bloquait, refusant toute autre procédure que celle utilisant les logiciels défectueux. Suite à notre intervention, l'IA a débloqué la situation. Actuellement, il semble que les sommes promises aient été versées.
- Demandes de révision de note : le SNUDI FO défendait les dossiers de 4 collègues qui demandaient une révision de leur note d'inspection et, pour certains contestaient certains points de leur rapport. D'une manière générale, le SNUDI FO dénonce depuis longtemps l'incohérence de la notation dans le département, la minoration systématique des notes par l'IA, et ce indépendamment de la qualité du travail constaté lors de l'inspection. Le SNUDI FO dénonce l'arbitraire qui préside à la notation de nos collègues, le pouvoir discrétionnaire de l'IA qui se dote d'un moyen de pression énorme puisqu'il fait de la note pédagogique un élément essentiel des barèmes du mouvement et d'avancement.

L'IA, en réponse aux collègues, a posé certains principes :

- Pas question de réécrire les rapports.
- On ne débat que de la note.
- L'agent a la possibilité de demander une nouvelle inspection.
- Il faut développer une démarche où la dimension contradictoire puisse être intégrée : les observations de l'agent sont adjointes au rapport.

Pour le SNUDI FO, cette dernière proposition est un leurre, puisque les observations adjointes au rapport ne le seraient qu'après la notation par l'IA. Cette notation n'en tient donc aucunement compte. Plus même, l'IA a démontré lors de cette CAPD son refus de remettre en cause de quelque manière que ce soit les rapports d'inspection, allant jusqu'à la malhonnêteté la plus éhontée : « *Dans travail sérieux et satisfaisant, il fallait lire travail très moyen* » déclarera M. Henry, à propos de la conclusion d'un des rapports, M. Huchet précisant qu'il s'agit là d'une euphémisation caractéristique de la langue administrative.

Le SNUDI FO appelle donc tous les collègues qui le jugent nécessaire à contester officiellement, en saisissant la CAPD, leur rapport d'inspection, car l'IA n'est fort que du silence des personnels.

- Trois dossiers individuels (CLM, décompte retraite)

Autre question : Affelnet :

Sur ce dossier, l'IA s'est voulu rassurant, tout en ne contestant pas les difficultés. En revanche, il conteste qu'Affelnet constitue une charge de travail supplémentaire, ou plus précisément qu'il y ait un changement d'attribution. Pour l'IA, il n'y a qu'un changement de nature de travail. Il insiste sur la nécessaire automatisation des opérations de gestion des élèves.

Tout le discours de l'administration révèle, bien plus qu'une méconnaissance des conditions de travail des directeurs (M. HUCHET est un lecteur assidu des mails échangés entre les écoles), une volonté politique de modifier totalement la nature de la direction d'école. Ceci a été confirmé une nouvelle fois par M. HANRY lors du groupe de travail du 25 mai, à l'issue duquel il a de nouveau insisté sur la nécessaire mise en place des EPEP, seule solution à ses yeux aux problèmes de la direction d'école.

Pour le SNUDI FO, c'est donc bien la question de ce que doit être la direction d'école qui est en jeu. Toutes ces nouvelles tâches sont-elles acceptables ? Nous ne le pensons pas. Nous estimons au contraire qu'il faut stopper cette inflation, supprimer nombre de tâches ou les transférer à d'autres niveaux (inspection, collègues...), améliorer sensiblement le régime des décharges et revaloriser le régime indemnitaire des directeurs.